

Le, 5 Décembre 2016

À une assemblée régulière du conseil de Ville de St-Pamphile tenue à la salle du conseil le 5 décembre 2016 à 20 heures, à laquelle assemblée étaient présents : M. Mario Leblanc, maire, les conseillers : Mme Francine Couette, Mme Marlène Bourgault, MM. Clermont Pelletier, Simon Pelletier Luc Paris et Jean-René Boucher tous membres du conseil et formant quorum. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

Rés. 2016-193

ACCEPTATION ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Luc Paris et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que soumis.

Rés. 2016-194

ACCEPTATION PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller Simon Pelletier avec l'appui du conseiller Clermont Pelletier et il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 novembre 2016 soit par la présente accepté et signé séance tenante par le maire et le directeur général, lequel est aussi présent à l'assemblée en cours.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question à la période réservée à celles-ci

Rés. 2016-195

SÉANCES DU CONSEIL 2017

Il est proposé par le conseiller Jean-René Boucher avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et résolu que les dates des séances régulières du conseil pour 2017 soient les suivantes :

3 janvier	6 février	6 mars	3 avril	1 mai
5 juin	3 juillet	7 août	5 septembre	
2 octobre	13 novembre	4 décembre		

AVIS DE MOTION

Je soussignée, Luc Paris, conseiller de la Ville de St-Pamphile, donne avis que je soumettrai lors d'une prochaine réunion de ce conseil un règlement pourvoyant à l'imposition des taxes pour l'année 2017.

Rés. 2016-196

TAUX D'INTÉRÊT 2017

Il est proposé par le conseiller Jean-René Boucher avec l'appui de la conseillère Francine Couette et résolu que le taux d'intérêt sur les arrérages de taxes pour l'année 2017 soit fixée à 10%.

Rés. 2016-197

RÉMUNÉRATION 2017

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui du conseiller Simon Pelletier et il est résolu que la rémunération pour l'année 2017 et les années subséquentes soit établie comme suit : la rémunération au début de chaque année sera majorée de l'indice des prix à la consommation (IPC) établi par Statistique Canada pour la période de septembre de l'année plus 0,5% avec un minimum de 2% et un maximum de 4%. Donc, pour l'année 2017, la majoration est établie à 2%. Le taux horaire de la rémunération de M. Sylvain Pelletier avant l'indexation annuelle sera porté à 16,50 au 1 janvier 2017.

Rés. 2016-198

PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui du conseiller Clermont Pelletier et il est résolu que les membres du conseil confirment qu'ils ont pris connaissance du plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire de la Côte-du-Sud et sont en accord avec le plan soumis pour notre secteur.

Rés. 2016-199

ADHÉSION FQM 2017

Il est proposé par le conseiller Jean-René Boucher avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu que la municipalité accepte de renouveler son adhésion à la FQM pour l'année 2017 au prix 2 456,44\$

Rés. 2016-200

PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES AGRICOLES

ATTENDU l'apport des producteurs agricoles à la vitalité de nos territoires, et ce, dans toutes les régions du Québec, qui se reflète notamment par des retombées totales de plus de 5,6 G\$ en terme de PIB et plus de 70 000 emplois en 2013;

ATTENDU l'impact de chaque dollar supplémentaire versé en taxes sur la compétitivité des entreprises, dans un contexte où des régimes différenciés existent dans d'autres juridictions en matière de fiscalité foncière agricole, souvent plus avantageux que le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) du Québec;

ATTENDU QUE 8\$ d'actifs sont nécessaires en moyenne à la production de 1\$ de revenu agricole, mais que la valeur des terres peut influencer ce ratio jusqu'à une valeur de 15\$ d'actifs pour 1\$ de revenu selon les régions;

ATTENDU QU'aucune consultation n'a été réalisée préalablement à l'annonce d'une réforme du PCTFA, tant avec les représentants du milieu municipal qu'avec l'Union;

ATTENDU QUE le taux de crédit annoncé ne correspond pas au niveau d'intervention actuel, un taux de 78% pour les deux premières années de la réforme ne pouvant remplacer la perte du crédit de 85% sur les taxes liées aux terres dont la valeur est supérieure au seuil de 1 814\$ par hectare, du crédit de 70% sur les taxes scolaires et du crédit de 100% sur les premiers 300\$ de taxes;

ATTENDU QUE les chiffres déposés par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles montrent que 83% des exploitations agricoles enregistrées actuellement admissibles au PCTFA seraient affectées négativement par une telle réforme;

ATTENDU l'appui de la Fédération québécoise des municipalités, de la Fédération québécoise des Clubs Quads et de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec en ce qui concerne le maintien du programme actuel et de l'ouverture d'un dialogue avec l'État et l'Union au sujet de la fiscalité foncière agricole;

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu :

-d'appuyer les démarches de l'Union des producteurs agricoles en vue de maintenir le PCTFA dans sa forme actuelle tant et aussi longtemps qu'une réelle refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été réalisée;

-de fixer un calendrier de rencontres interministérielles impliquant l'État, le milieu municipal et l'Union visant à aborder les enjeux de la fiscalité foncière agricole au Québec.

Rés. 2016-201

ENTENTE ENTRE L'OBNL TRANSPORT ADAPTÉ L'ISLET-SUD ET LA VILLE DE ST-PAMPHILE

Il est proposé par le conseiller Simon Pelletier avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu l'acceptation de l'entente ci-joint;

- Le Transport Adapté L'Islet-Sud s'engage à :

- Fournir un service de prise de répartition et de transport aux personnes admises;
- Effectuer une révision complète des demandes d'admission;
- Mettre en place divers règlements assurant une meilleure gestion de ce service;
- Revoir le plan de transport ainsi que les tarifs en vigueur;
- Assurer la gestion administrative du dit OBNL;
- Respecter la confidentialité des dossiers;
- Produire les rapports exigés par le MTQ;
- Fournir aux municipalités participantes toutes les informations statistiques relatives à l'administration et aux services fournis;
- Fournir aux municipalités participantes une copie des prévisions budgétaires et des états financiers annuels.

Le Transport Adapté L'Islet-Sud obtient une contribution des sept municipalités participantes sous forme de quote-part.

L'horaire du service devra être:

Lundi : 8h à 16h

Mardi : 8h à 16h

Mercredi : 8h à 16h

Jeudi : 8h à 16h

Vendredi : 8h à 16h

La durée de cette entente est d'une durée d'un an renouvelable automatiquement à chaque fin d'année à moins d'avis contraire.

En cas de dissolution ou de rupture de l'entente, la répartition des actifs du dit OBNL se fera selon une entente entre les municipalités participantes

Rés.2016-202

BUDGET TRANSPORT ADAPTÉ L'ISLET-SUD

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui du conseiller Jean-René Boucher que la municipalité accepte les prévisions budgétaires du Transport Adapté L'Islet-Sud pour l'année 2017 au montant de 171 690,00\$.

Rés. 2016-203

CONTRIBUTION 2017 AU TRANSPORT ADAPTÉ L'ISLET-SUD

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu :

QUE la municipalité confirme sa participation au Transport Adapté L'Islet-Sud en nommant Clermont Pelletier à titre de représentant de la municipalité;

QUE la municipalité accepte de verser une contribution de 7 214,94\$ pour l'année 2017, et ce, en deux versements;

QUE la municipalité confirme le mandat donné au Transport Adapté L'Islet-Sud;

QUE la municipalité accepte le mandat d'organisme mandataire donné à Ville de St-Pamphile.

Rés. 2016-204

BUDGET REGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu le budget de la Régie Intermunicipale de Gestion des déchets de l'Islet-Sud indiquant des revenus de 251 531,00\$ des dépenses de 251 531,00\$;

CONSIDÉRANT QUE notre participation est au montant de 90 280,65\$ et que les dates de versements sont les suivantes soient : le 10 janvier 2017, le 4 avril 2017, le 4 juillet 2017 et le 6 septembre 2017;

Il est proposé par la conseiller Jean-René Boucher, appuyé par la conseillère Marlène Bourgault et résolu que nous adoptons le budget 2017 de la Régie Intermunicipale de Gestion des déchets de l'Islet-Sud indiquant des revenus de 251 531,00\$, des dépenses de 251 531,00\$ et notre participation au montant de 90 280,65\$.

Rés. 2016-205

RÉVISION BUDGÉTAIRE 2016-OMH

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Simon Pelletier et il est résolu que la révision budgétaire au poste budgétaire 61749 d'un montant de 283,00 à 408,00 pour l'OMH St-Pamphile soit par la présente accepté ;

La municipalité est informée par la Corporation des Fleurons du Québec que le nouveau classement confirme que la municipalité a accédé au 4^{ième} fleuron lors de l'évaluation faite à l'été 2016.

Rés. 2016-207

ENGAGEMENT AGENTE DE VALORISATION DU TERRITOIRE

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu que l'on procède à l'engagement de Mme Geneviève Flamand au poste d'Agente de valorisation du territoire à compter du 1^{er} janvier 2017. A compter de cette date, en plus du remplacement du congé de maternité occupé présentement, elle occupera la nouvelle fonction pour 1 journée par semaine jusqu'en juillet où le poste sera à 5 jours /semaine. Les conditions salariales applicables seront assimilées à la catégorie « Agente de promotion » pour l'année 1. Comme pour tous les nouveaux employés une période de probation de 6 mois s'appliquera à ce poste à compter du 1 janvier 2017.

Rés. 2016-208

ETAT DES REVENUS ET DÉPENSES ET COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que l'état des revenus et dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 30 novembre 2016 soit par la présente accepté et que les comptes apparaissant au journal des achats du mois de novembre 2016 au montant de 260 333.57\$ soient acceptés et payés. Je certifie qu'il y a les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Richard Pelletier, dir. gén.

Rés. 2016-209

SOUPER ANNUEL DE L'ALPHIS

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que l'on réserve 2 cartes au coût 15,00\$ / unité pour la participation au souper des fêtes de l'ALPHIS le 10 décembre.

Rés. 2016-210

MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu que la municipalité se proclame municipalité alliée contre la violence conjugale

Rés. 2016-211

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que la présente assemblée soit ajournée au 23 décembre 19 heures.

Mario Leblanc, maire

Richard Pelletier, directeur général